

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 octobre 2016

PRÉDICATION SUBVERSIVE - (N° 4016)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N° 31

présenté par

M. Huyghe, M. Siré, M. Luca, M. Daubresse, M. Salen, M. Ledoux, M. Morel-A-L'Huissier,
M. Dord et M. Straumann

ARTICLE 3

I. – À l'alinéa 3, après le mot :

« culte »,

insérer les mots :

« ou considéré comme tel ».

II. – En conséquence, à l'alinéa 7, après le mot :

« culte »,

insérer les mots :

« ou considérés comme tels ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à inclure de façon explicite les mosquées et lieux de cultes clandestins.